

COMMUNE DE THEMINES

PROCÈS-VERBAL

Séance du jeudi 20 mars 2026

Le vingt mars deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Thémines se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. BIENAYME Arnaud, doyen de l'assemblée.

Présents : BRUNET Jacques ; BIENAYMÉ Arnaud ; BEST Christine ; CHARAZAC Robert ; AMOUROUX Cyril ; DUCHATELET Marine ; FOURNAISE Claude ; LACARRIERE Sophie ; PASDELOUP Maxime ; PRACT BRUNET Laura ; VEDRUNES Emilie.

Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation : 16 mars 2026

Membres en exercice : 11 Membres présents : 11

M. PASDELOUP Maxime, ayant été désigné par le conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire, les a acceptées.

M. BIENAYME remercie les anciens conseillers pour le travail durant le mandat écoulé.

➤ **I-Installation du conseil municipal**

La séance a été ouverte sous la présidence de M. BIENAYME Arnaud, doyen de l'assemblée, remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus présents et installés dans leurs fonctions.

➤ **II-Approbation du procès-verbal du 05 mars 2026**

M. BIENAYME précise que le procès-verbal de chaque séance rédigé par le secrétaire est arrêté au commencement de la séance suivante. Même si cela semble illogique, à la lecture stricte de l'article L 21 21 – 15, le procès-verbal de la dernière séance doit être approuvé au début de la séance d'installation du nouveau conseil municipal.

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

➤ **III-Election du Maire**

En tant que doyen d'âge, Arnaud Bienaymé prend la parole en tant que président du conseil municipal, afin de procéder à l'élection du Maire.

Il convient de désigner un secrétaire : Maxime PASDELOUP et deux assesseurs : Laura PRACT BRUNET ; Claude FOURNAISE

Arnaud Bienaymé demande que les candidats à la fonction de Maire se déclarent.

Jacques BRUNET se déclare candidat.

Il est alors procédé à l'élection du Maire par bulletin secret.

Après les votes, est nommé Jacques BRUNET : 11 voix (Elu)

Arnaud Bienaymé passe la Présidence du conseil au nouveau Maire élu afin qu'il fasse procéder à l'élection des Adjoints.

➤ **IV-Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints**

Le conseil municipal décide de nommer 3 adjoints

Après les votes, sont nommés :

- 1er adjoint : Arnaud BIENAYME
- 2ième adjoint : Christine BEST
- 3ième adjoint : Robert CHARAZAC

Les délibérations et le procès-verbal seront consultables en Mairie.

Les délégations aux adjoints et la délégation du conseil municipal au maire seront traités lors du 1er point de l'ordre du jour de la prochaine réunion.

➤ **V-Lecture de la charte de l' élu local**

M. Le Maire donne lecture des 7 points de la charte de l' élu local.

L'intégralité de la charte est disponible en mairie.

Charte de l' élu local

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat. Durée d'exercice d'une fonction électorale et de ses fonctions.
6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Source : CGCT, article L.1111-1-1

➤ VI-Conditions d'exercice des mandats

Voici un résumé clair des **conditions d'exercice des mandats**

◆ 1. Accès au mandat

Pour exercer un mandat électif, il faut :

- Être **éligible** (âge minimum, nationalité, droits civiques)
- Ne pas être frappé d'**inéligibilité** (condamnations, incompatibilités légales)

◆ 2. Durée et renouvellement

- Les mandats ont une **durée limitée** (ex : 5 ans pour un député, 6 ans pour un maire)
- Ils sont généralement **renouvelables**, sauf exceptions

◆ 3. Obligations du titulaire

L'élu doit :

- Exercer ses fonctions avec **probité, neutralité et transparence**
- Respecter les règles de **déontologie**
- Déclarer ses **intérêts et son patrimoine** (pour certains mandats)
- Être **présent et actif** (ex : participation aux séances)

◆ 4. Droits et moyens

L'élu bénéficie :

- D'une **indemnité** (rémunération encadrée)
- De **moyens matériels et humains** (collaborateurs, bureau, etc.)
- D'une certaine **protection juridique** (immunité dans certains cas)

◆ 5. Incompatibilités et cumul

- Certains mandats ne peuvent pas être exercés en même temps (**cumul limité**)
- Il existe des **incompatibilités professionnelles** (ex : fonctions publiques ou privées conflictuelles)

◆ 6. Responsabilité et contrôle

- L'élu est responsable devant :
 - Les citoyens (via les élections)
 - Les institutions (contrôles administratifs et juridictionnels)
- Des sanctions peuvent exister en cas de manquement

◆ 7. Fin du mandat

Le mandat prend fin :

- À l'issue de la durée prévue
- En cas de **démission, décès, ou révocation**
- En cas d'**inéligibilité** ou de sanction

☑ **En résumé** : exercer un mandat implique des droits (moyens, protection) mais surtout des obligations strictes (éthique, transparence, responsabilité), dans un cadre légal précis.

➤ VII-Fixation des indemnités des élus

Les indemnités des élus dédommagent les frais kilométriques lors des déplacements aux multiples réunions.

Indemnités maximales des maires au 01 janvier 2026 : 1 155.06 € but

Indemnités maximales des adjoints aux maires au 01 janvier 2026 : 447.64 € brut

Ces indemnités sont acceptées à l'unanimité des membre présents.

➤ **VIII- Désignation des délégués dans les organismes : commissions obligatoires et commissions communales**

Voir tableau ci-joint annexé

QUESTIONS DIVERSES :

M. FOURNAISE demande un échange avec l'ensemble des conseillers avant l'élection du Président du Grand Figeac.

M. BRUNET représentera la commune pour ce vote.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures trente.

Le Secrétaire,



Le Maire



Département du Lot

Sous-Préfecture Figeac

Canton de Lacapelle Marival

COMMUNE THEMINES

LISTE DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal **du 20 mars 2026**

- Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints
- Désignation des délégués dans les organismes : commissions obligatoires et commissions communales

COMMISSIONS 2026

Liste	Fréquence des réunions	Représentants	
GRAND FIGEAC Communauté de communes		Jacques titulaire et Arnaud suppléant	
PARC NATUREL des Causses du Quercy / Environnement, développement durable	2-3 réunions / an		Cyril AMOUROUX / Sophie LACARRIERE/ Christine BEST
SYDED ordures ménagères/ Référent environnement	2-3 réunions / an		Ref: Jacques BRUNET /supléant: Marine DUCHATELET
FDEL Electricité / TE 46	2-3 réunions / an		Jacques BRUNET / Maxime PASDELOUP/ Claude FOURNAISE
GEMAPI Milieux aquatiques	1 réunion / an		Cyril AMOUROUX / Emilie VEDRUNES /Sophie LACARRIERE
SMLS- Syndicat Mixte Limargue Ségala	4 réunions / an	1 titulaire et un suppléant	Christine BEST / Sophie LACARRIERE
SDAIL Bureau d'étude du département/Lot ingénieur			Robert CHARAZAC / Claude FOURNAISE
Commission communale des impôts (CCID)	1 réunion par an	24 propositions de noms	Christine BEST/ Jacques BRUNET / Claude FOURNAISE/Arnaud BIENAYME/ Robert CHARAZAC/ Cyril AMOUROUX- Reporté ultérieurement- Il conviendrait de demander au préalable l'accord des personnes proposées
Commission de contrôle des élections	au moins 1 fois par, et + si élection	2 conseillers dans l'ordre du tableau + 4 électeurs ?	Claude FOURNAISE / Sophie LACARRIERE+ Maëva CROUZAT (tribunal judiciaire) Bernard LACARRIERE / Paul BRUNET suppléant
SMDMCA (Syndicat Mixte de la Dordogne moyenne et de la Cère Aval)	1 titulaire et 1 suppléant par Norm du bassin versant		Titulaire: Cyril AMOUROUX/ Supléant : Sophie LACARRIERE
CNAS	correspondant élu		Arnaud BIENAYME
Défense			Claude FOURNAISE/ Robert CHARAZAC
PETR Pôle d'équilibre territorial et rural			Arnaud BIENAYME /Jacques BRUNET
Commission <u>finances et projets</u>			Arnaud BIENAYME/ Jacques BRUNET / Cyril AMOUROUX/ Maxime PASDELOUP/ Claude FOURNAISE
Commission <u>appel d'offres</u>			Jacques BRUNET / Cyril AMOUROUX / Arnaud BIENAYME/ Maxime PASDELOUP/ Claude FOURNAISE/ Robert CHARAZAC
<u>Gestion du personnel communal (Délégations)</u>			(Opérationnelle : Arnaud BIENAYME) ; Maxime PASDELOUP/ Robert CHARAZAC/ Christine BEST
<u>Délégation et Commission voirie</u> = (routes, chemins, éclairage public, assainissement, stade, cimetière)			Jacques BRUNET / Cyril AMOUROUX/ Robert CHARAZAC/ Arnaud BIENAYME / Claude FOURNAISE / Marine DUCHATELET / Laura PRACHT BRUNET
<u>Délégation et Commission bâtiments communaux</u>			Christine BEST / Maxime PASDELOUP/ Robert CHARAZAC/ Claude FOURNAISE

Commissions obligatoires

Délégation référent salle quartier			Robert CHARAZAC/ Laura PRACHT BRUNET / Planning : Christine BEST
Culture et patrimoines (Patrimoine vernaculaire , sites classés)			Arnaud BIENAYME / Cyril AMOUROUX
Commission <u>Jeunesse et sports</u>			Christine BEST / Marine DUCHATELET/ Laura PRACHT BRUNET/ Maxime PASDELOUP
Commission <u>action sociale</u>			Laura PRACHT BRUNET/ Marine DUCHATELET/ Christine BEST
Commission <u>Animation</u> (organisée par la commune)			Sophie LACARRIERE / Emilie VEDRUNES/ Marine DUCHATELET
Commission <u>Communication</u>			Site internet Emilie VEDRUNES / Claude FOURNAISE
Commission relations associations			Arnaud BIENAYME / Laura PRACHT BRUNET
Tourisme			
Commission économique			
Ecoles			Christine BEST / Sophie LACARRIERE / Marine DUCHATELET / Laura PRACHT BRUNET
Commission PLUi			Cyril AMOUROUX/ Robert CHARAZAC/ Jacques BRUNET / Emilie VEDRUNES / Arnaud BIENAYME
Urbanisme			Cyril AMOUROUX / Robert CHARAZAC/ Claude FOURNAISE / Jacques BRUNET/ Sophie LACARRIERE/ Arnaud BIENAYME
Commission <u>Relations associations</u>			

Commissions
communales et
délégations